



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 23 novembre 2018 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2018.

2. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°20-2018: Restructuration et extension de l'école primaire du Gourandel – signature du marché de désamiantage.

Signature du marché de travaux de désamiantage de l'école primaire du Gourandel avec la SARL ARALIA 2 rue des Thomasseries 49 070 BEAUCOUZE, pour un montant de 179 358 € HT.

Décision n°21-2018: Signature d'une convention d'assistance annuelle renforcée pour les contrats d'assurance.

Signature avec le cabinet CONSULTASSUR 19 allée François Joseph Broussais – Parc d'activités du Ténénio - 56000 VANNES, d'une convention d'assistance annuelle renforcée sur la durée des contrats souscrits soit 4 ans.

Décision n°22-2018: Signature des marchés d'assurances

Signature des marchés de prestations de services d'assurances pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

Assurance IARD

- LOT 1 – dommages aux biens : GROUPAMA
- LOT 2 – responsabilité civile : GROUPAMA
- LOT 3 – flotte automobile : SMACL
- LOT 4 – protection juridique : GROUPAMA

Assurance Risques Statutaires

- LOT 1 – risques statutaires VILLE : AXA
- LOT 2 – risques statutaires CCAS : SMACL

Décision n°23-2018: Signature contrat location Poste.

Signature du bail commercial du bâtiment à usage de bureau de poste sis rue de Pont Augan 56150 BAUD pour une durée de 9 ans, avec la société LA POSTE représentée par la société POSTE IMMO.

Décision n°24-2018: Signature convention d'accompagnement au transfert du SAAD.

Signature de la convention d'accompagnement du centre de gestion du Morbihan afin d'assurer sur le plan juridique et statutaire la restitution du SAAD.

Décision n°25-2018: Signature des marchés de travaux de l'école du Gourandel

LOT 1 – désamiantage : SARL ARALIA 49070 BEAUCOUZE	179 358,00 € HT
LOT 2 – gros œuvre – démolitions : MAHO 56300 PONTIVY	361 825,60 € HT
LOT 3 – isolation thermique par l'extérieur : PRISOL 29860 LE DRENEC	64 595,90 € HT
LOT 4 – charpente bardage bois ossature métallique : LE TRUDET 56700 HENNEBONT	133 521,38 € HT
LOT 5 – étanchéité bitume : SEO 56850 CAUDAN	196 500,00 € HT
LOT 6 – menuiserie ext. aluminium : LA MENUIS' 56920 NOYAL PONTIVY	213 829,61 € HT
LOT 7 – menuiserie intérieures bois : DELALANDE 56120 GUEGON	67 794,43 € HT
LOT 8 – cloisons sèches isolation : LE MOULLIEC 56950 CRAC'H	98 000,00 € HT
LOT 9 – revêtements de sols : MOISAN 56300 PONTIVY	147 237,21 € HT
LOT 10 – peinture revêtements muraux : LE ROUX 56300 PONTIVY	52 989,77 € HT
LOT 11 – plafonds suspendus : COYAC 56000 VANNES	53 258,28 € HT
LOT 12 – équipement de cuisine : 56 EQUIPEMENTS 56000 VANNES	65 388,27 € HT
LOT 13 – électricité courants faibles : EA2i 56300 LE SOURN	99 790,00 € HT
LOT 14 – plomberie sanitaire chauffage ventilation : TEXIER 56300 LE SOURN	213 290,89 € HT

- *Approbation du rapport de la CLECT.*

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant l'évaluation des charges communales transférées à l'intercommunalité.

- *Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour les services liés à l'eau et notamment le service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal adopte le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de délibérer sur le report du transfert de la compétence assainissement collectif à Centre Morbihan Communauté au 1^{er} janvier 2026.

3. Finances.

- *Tarifs municipaux.*

Le Conseil Municipal valide les tarifs proposés par la commission enfance-jeunesse relatifs à la revalorisation des tarifs de restauration scolaire ainsi qu'à la révision des tarifs de garderie (inchangés depuis 2015).

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 3744.89 euros € pour le budget assainissement.

- *Décisions modificatives budgétaires.*

Le Conseil Municipal vote une décision modificative pour permettre au CCAS de faire face aux dépenses liées au transfert du SAAD (crédit de 250 000 €).

Dans le cadre du projet de panneaux photovoltaïques à Quinipily, la société QUADRAN propose de mettre en place un financement participatif. La commune de BAUD peut y participer à hauteur de 5 000 à 8 000€, une réunion publique de présentation du dispositif aura lieu en fin d'année.

- *Dépenses d'investissement – autorisation du mandatement du ¼ des crédits.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2018.

4. Ressources humaines.

- *Restitution du SAAD.*

Dans le cadre de la procédure de restitution du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile par Centre Morbihan Communauté à la commune de BAUD, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents nécessaires au transfert juridique et financier des agents.

Ce transfert implique une réorganisation des services en mairie avec désormais 2 agents à temps plein au service des ressources humaines et un agent à temps plein au CCAS.

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le Conseil Municipal valide la modification du tableau des effectifs permettant la création d'un poste de responsable du service enfance.

- *Rémunération des agents recenseurs.*

Le montant de la rémunération des agents recenseurs est fixé par rapport à l'enveloppe financière de l'Etat (12 015 €).

Pour mémoire, la rémunération du recensement 2014 était la suivante:

- 1.70 € par bulletin et 1 € par feuille de logement pour la partie agglomération.
- 1.85 € par bulletin et 1.10 € par feuille de logement pour la partie hors agglomération.

Le Conseil Municipal décide de fixer la même rémunération, avec une indemnité forfaitaire de déplacement de 100€ net.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique, une commission de contrôle doit être créée en remplacement de la commission de révision des listes électorales.

Elle est composée comme suit de 5 membres:

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
MAJORITE – 1 ^{ère} liste	Patrick GRIGNON	Thierry LUCAS
	Joël LE PADELLEC	Gisèle FRANCOIS
	Mariline BENABES	Franck TRULIN
MINORITE – 2 ^{ème} liste	Yannick LUCAS	David CORRIGNAN
	Sylvie COEURDACIER de GESNES	Sophie LE PALLEC

- *Contrat de droit privé – prime annuelle.*

Dans le cadre de l'attribution de la prime annuelle aux contrats de droit privé, le Conseil Municipal valide la liste des bénéficiaires ainsi que les montants attribués à chacun.

Urbanisme et affaires foncières

- *Acquisition bâtiment commercial – rue Jules Ferry.*

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'école du Gourandel, le Conseil Municipal valide l'acquisition par la commune de BAUD d'un bâtiment commercial situé 8 rue Jules Ferry au prix négocié de 85 000 € net vendeur.

- *Prévention des coulées de boues.*

Afin de prévenir du phénomène des coulées de boues provoquées par les phénomènes orageux et les pluies intenses et d'atténuer les dommages liées aux coulées de boue, le Conseil Municipal valide le principe de mettre en place un processus de financement de ce nettoyage et curage par les auteurs de ces dégradations à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera à mettre en place dans les cas où aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures.

- *Cession des espaces communs de la résidence Le Bosquet.*

A la demande des co-lotis de la résidence Le Bosquet, il est procédé à la rétrocession à titre gratuit des espaces communs (voirie et espaces verts) de ce lotissement et de leur intégration au domaine public communal (AM 567 pour 520 m²).

- *ZAC des Oiseaux – compte-rendu annuel EADM.*

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu annuel d'activités réalisé par EADM qui retrace les principales évolutions pour l'année 2017 de l'opération d'aménagement de la ZAC des Oiseaux.

5. Questions diverses

Le nouveau Conseil Municipal Jeunes a été installé pour 2 ans avec 18 nouveaux conseillers.

Monsieur Le Maire rappelle le départ du directeur des services techniques, Marc DANET et annonce l'arrivée dans les prochaines semaines de Frédéric QUERIEL, actuellement employé aux services techniques de la ville de LORIENT.

Il est signalé la dangerosité du carrefour de la rue des fontaines et de la rue du Liorho causé par un manque de visibilité.

Agenda :

16 décembre : Feu d'artifice offert par la municipalité.

4 janvier : Vœux du Maire aux associations et entreprises.

11 janvier : Vœux du Maire au personnel.

18 janvier : Vœux de Centre Morbihan Communauté.